



Financer ses travaux de rénovation énergétique : **SONERGIA VOUS EXPLIQUE TOUT !**

Guide pratique pour l'offre en ligne via okofen.chequeecoenergie.com



sonergia

Les CEE, pourquoi tant de critères ?

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) permet de **financer** les travaux de **rénovation énergétique** grâce à des **primes**, payées par des organismes privés.
Qui dit financement, dit forcément **règles** à suivre et **contrôles** à effectuer.

L'objectif : **protéger vos clients** contre des professionnels peu scrupuleux qui pourraient leur faire miroiter des primes auxquelles ils n'auraient pas droit. En étant tous vigilants, nous maintenons à distance les éco-délinquants et évitons les fraudes.

Qui pilote le dispositif ?

Le dispositif est défini par **décrets et arrêtés**. L'ensemble de ces textes définit le fonctionnement du dispositif, les critères techniques d'éligibilité des opérations et les différents modes opératoires à respecter. C'est le **Ministère de la Transition Écologique** qui le pilote.

C'est quoi le rôle Actif et Incitatif (RAI) ?

C'est le principe fondateur des CEE : la société qui offre une prime CEE, ici Sonergia, doit être à **l'initiative de la décision** d'investissement par le client. Sonergia doit prouver à l'administration qu'elle a bien eu ce **rôle actif et incitatif**.

Ce guide a été spécialement réalisé pour vous permettre de comprendre chaque étape de la création du dossier de demande de prime. Un dossier complet c'est :





**LA GARANTIE D'OBTENIR
LA PRIME CEE**





**DES PRIMES PAYÉES
RAPIDEMENT**





**DU TEMPS GAGNÉ
DANS LA GESTION DES DOSSIERS**

Sonerogia est très exigeante dans l'instruction des dossiers. Ce niveau d'exigence, peut-être supérieur à d'autres organismes proposant également des primes CEE, a pour but de protéger les bénéficiaires des travaux en identifiant au plus tôt les professionnels peu scrupuleux (appelés éco-délinquants) qui tenteraient de profiter du dispositif des CEE pour proliférer et abuser d'eux.

Cela permet aussi de protéger la filière du bâtiment afin que les fraudes générées par les éco-délinquants ne rejaillissent pas sur l'ensemble de la filière : les fraudes d'un petit nombre peuvent salir la grande majorité de ceux qui font du travail de qualité dans le respect de la réglementation et de leurs clients.

1 JE REÇOIS MA PROPOSITION DE PRIME

Je fais ma 1^{ère} simulation de prime sur OKOFEN.CHEQUEECOENERGIE.COM

Je crée mon dossier en cliquant sur [JE VALIDE MON PROJET & REÇOIS L'AAT](#)

Je vérifie bien que j'ai reçu l'**ATTESTATION AVANT TRAVAUX** (AAT) dans ma boîte mail personnelle



2 JE DEMANDE LE DEVIS

Je contacte mon installateur pour organiser la 1^{ère} visite du chantier et établir le **DEVIS**.
Pour des travaux de chaudière, je reçois aussi de sa part une **NOTE DE DIMENSIONNEMENT** sous format libre ou inspirée de [ce modèle](#).

3 J'ACCEPTÉ LE DEVIS

J'accepte le devis qui me convient, je le **DATE & SIGNE**.
Cette date s'appelle la date d'engagement. Le RGE de l'installateur doit être valide à cette date. C'est impérativement vous qui devez dater et signer le devis, APRÈS la date qui figure sur l'AAT.



4 JE GÈNÈRE L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR (AH)

Je me connecte sur OKOFEN.CHEQUEECOENERGIE.COM pour finaliser mon dossier et générer l'**ATTESTATION SUR L'HONNEUR** (AH) que j'**IMPRIME EN RECTO** uniquement.

5 JE FINALISE MON DOSSIER

J'organise les travaux avec mon installateur.
L'artisan m'envoie la **FACTURE** avec toutes les mentions obligatoires.
Le dernier jour, nous remplissons ensemble les parties dédiées sur l'**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**.



6 J'ENVOIE LE DOSSIER PAPIER

J'envoie le dossier papier à Sonergia par la poste :

- **ATTESTATION SUR L'HONNEUR**
- **DEVIS**
- **AVIS D'IMPOSITION** (toutes les pages)
- **RIB**
- **FACTURE DES TRAVAUX**
- **DOCS COMPLÉMENTAIRES**

Le dossier est instruit par Sonergia sous 45 jours après réception du dossier papier.
Attention ! S'il est incomplet, Sonergia me recontacte pour fournir les pièces manquantes, le délai de traitement de dossier sera rallongé !
Si votre dossier ne remplit pas les conditions obligatoires, la prime ne pourra être versée.



7 JE REÇOIS MA PRIME

Quand le dossier est validé par Sonergia et prêt à être déposé au ministère, **JE REÇOIS LE MAIL DE VALIDATION, LA PRIME CEE M'EST VERSÉE PAR VIREMENT SOUS 15 JOURS.**

1 JE REÇOIS MA PROPOSITION DE PRIME



Pour enregistrer votre demande de prime, connectez-vous sur :

OKOFEN.CHEQUEECOENERGIE.COM

Vous recevrez par mail votre **PROPOSITION DE PRIME (AAT)**

QU'EST-CE QUE L'AAT ?

Ce document est primordial pour que vous puissiez bénéficier des primes CEE. Il prouve que vous avez eu connaissance de notre offre de prime avant d'engager les travaux et signer votre devis.

VOUS N'AVEZ PAS D'ADRESSE MAIL ?

Contactez-nous au 04 28 70 18 56.

Sonergia vous envoie le document par courrier recommandé.

Vous pourrez signer votre devis seulement après la réception du courrier recommandé.

ATTENTION ! Pour bénéficier des primes CEE, le devis doit absolument être signé **APRÈS** la réception de la **PROPOSITION DE PRIME (AAT)**.

2 JE DEMANDE LE DEVIS

L'installateur établit le devis des travaux avec toutes les mentions obligatoires.

RETROUVEZ TOUTES LES MENTIONS OBLIGATOIRES À FAIRE APPARAÎTRE SUR LE DEVIS ET LA FACTURE CI-DESSOUS.

Check-list dossier de prime



ATTENTION ! Il doit impérativement être certifié RGE à la date d'acceptation du devis.

CONSULTEZ L'ANNUAIRE RGE SUR FRANCE-RENOV.GOUV.FR/ANNUAIRE-RGE POUR SAVOIR SI L'INSTALLATEUR EST BIEN RGE !



ATTENTION !

- L'installateur doit être RGE dans le domaine des travaux réalisés, à la date de votre acceptation du devis, sinon le dossier ne pourra pas être validé.
- Si les travaux sont réalisés par un sous-traitant : la raison sociale et le SIRET du sous-traitant doivent figurer sur le devis et la facture. Dans ce cas, c'est le sous-traitant qui doit disposer d'un RGE valide dans le domaine de travaux, à la date d'acceptation du devis.

4

Financer ses travaux de rénovation énergétique :
SONERGIA VOUS EXPLIQUE TOUT !

LES MENTIONS OBLIGATOIRES SUR DEVIS ET FACTURE

MENTIONS OBLIGATOIRES

 Téléchargez-la !

N'OUBLIEZ PAS LES MENTIONS TECHNIQUES OBLIGATOIRES !

BAR-TH-113

Installation d'une **chaudière biomasse**

BAR-TH-101

Installation d'un **chauffe-eau solaire individuel**

BAR-TH-143

Installation d'un **système solaire combiné**

3 J'ACCEPTÉ LE DEVIS

J'ACCEPTÉ LE DEVIS EN LE DATANT ET LE SIGNANT À LA MAIN, CETTE DATE S'APPELLE LA DATE D'ENGAGEMENT.

ACCEPTATION DU DEVIS

=

DATE D'ACCEPTATION

+

SIGNATURE



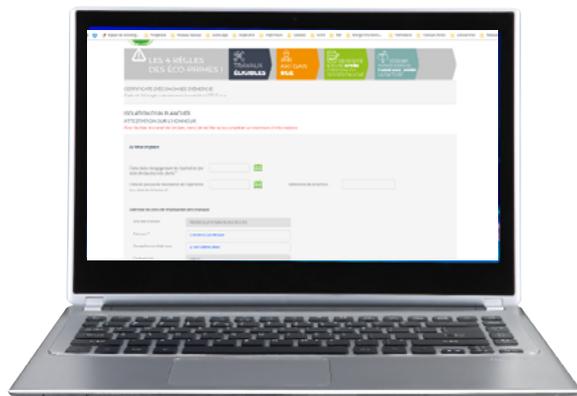
- Vous devez inscrire à la main la date et votre signature. Sonergia vérifiera que la même personne a signé l'ensemble des documents du dossier CEE.
- Aucun acompte ne doit être versé à l'installateur avant cette date.
- Les dates et signatures électroniques ne sont pas acceptées.
- ATTENTION !** Pour bénéficier des primes CEE, le devis doit absolument être signé APRÈS la réception de la PROPOSITION DE PRIME (AAT).

4 JE GÉNÈRE L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR (AH)

Sur l'espace personnel, cliquez sur :

GÉNÉRER L'AH ET DÉPOSER LE DOSSIER

1. Remplissez le **FORMULAIRE**,
2. Téléchargez l'**ATTESTATION SUR L'HONNEUR (AH)** pré-remplie,
3. Imprimez toutes les pages en recto simple et datez/signez vos parties respectives.
4. La date de signature de l'AH doit se faire au plus tôt après l'édition de la facture.



ATTENTION ! VÉRIFIEZ BIEN :



- Tous les champs obligatoires ont-ils bien été complétés ? Ils sont indiqués à l'aide d'une *.
- La pagination : est-elle correctement imprimée ? Est-elle cohérente ? (exemple : Page 1/5, puis 2/5 etc.)



LES TRAVAUX PEUVENT COMMENCER !



LES CONTRÔLES QUALITÉ

- Les travaux sont susceptibles de faire l'objet d'un contrôle de leur bonne réalisation par un organisme d'inspection accrédité et mandaté. Vous pourrez être contacté par SONERGIA pour des contrôles téléphoniques, mais aussi par un organisme accrédité pour qu'il prenne rendez-vous avec vous afin d'effectuer un contrôle des travaux réalisés.
- Des contrôles seront réalisés par le ministère de la Transition Ecologique. À ce jour, 100% des ménages bénéficiant d'une prime Coup de Pouce Chauffage, seront contactés et contrôlés.

ATTENTION À LA SOUS-TRAITANCE !

- Si votre artisan fait intervenir un sous-traitant pour réaliser les travaux, ses coordonnées (raison sociale, SIRET) doivent être mentionnées sur le devis ET la facture. C'est ce sous-traitant qui doit être RGE dans le type de travaux concernés à la date de signature du devis.

POUR UN CESI

Formulez le descriptif matériel de votre devis/facture de la manière suivante :

POUR UN CHAUFFE-EAU AVEC DES CAPTEURS SOLAIRES INTÉGRÉS À LA TOITURE :

« Mise en place d'un chauffe-eau solaire individuel Ökofen équipé de capteurs Pellesol IL certifiés Solarkeymark »

POUR UN CHAUFFE-EAU AVEC DES CAPTEURS SOLAIRES SUR-TOITURE :

« Mise en place d'un chauffe-eau solaire individuel Ökofen équipé de capteurs Pellesol AL certifiés Solarkeymark »

POUR UNE CHAUDIÈRE ASSOCIÉE À UN CESI

Formulez le descriptif matériel de votre devis/facture de la manière suivante :

« Mise en place d'une chaudière à granulés de bois, à alimentation automatique, ÖkoFEN [RÉFÉRENCE] labellisée Flamme verte 7* + [préciser régulateur, puissance thermique, etas, volume silo de stockage] »

+

POUR UN CHAUFFE-EAU AVEC DES CAPTEURS SOLAIRES INTÉGRÉS À LA TOITURE :

« Mise en place d'un chauffe-eau solaire individuel ÖkoFEN équipé de capteurs Pellesol IL certifiés Solarkeymark »

POUR UN CHAUFFE-EAU AVEC DES CAPTEURS SOLAIRES SUR-TOITURE :

« Mise en place d'un chauffe-eau solaire individuel ÖkoFEN équipé de capteurs Pellesol AL certifiés Solarkeymark »

Exemple pour la pose d'une SMART XS solaire 14kW avec 1 zone modulée et 2 capteurs sur-toiture verticaux :

Mise en place d'une chaudière à granulés de bois à alimentation automatique ÖkoFEN Pellematic Smart XS PEXS14-1S labellisée Flamme verte 7 + [préciser régulateur, puissance thermique, etas, volume silo de stockage]*

+ Mise en place d'un chauffe-eau solaire individuel ÖkoFEN équipé de capteurs Pellesol AL certifié Solarkeymark

LISTE DES ÉQUIPEMENTS ÉLIGIBLES

BAR-TH-113

CHAUDIÈRES GRANULÉS EASYPELL

LABEL FLAMME VERTE



RÉFÉRENCE	DÉSIGNATION
EP2001	Chaudière à granulés EASYPELL 12 kW
EP2002	Chaudière à granulés EASYPELL 16 kW
EP2003	Chaudière à granulés EASYPELL 20 kW
EP2004	Chaudière à granulés EASYPELL 25 kW
EP2005	Chaudière à granulés EASYPELL 32 kW

BAR-TH-113

CHAUDIÈRES GRANULÉS HDG

LABEL FLAMME VERTE



RÉFÉRENCE	DÉSIGNATION
F20	Chaudière à bûches HDG 20 kW
F25	Chaudière à bûches HDG 25 kW
F30	Chaudière à bûches HDG 30 kW
F40	Chaudière à bûches HDG 40 kW
F50	Chaudière à bûches HDG 50 kW
EURO 30	Chaudière à bûches HDG 30 kW
EURO 40	Chaudière à bûches HDG 40 kW
EURO 50	Chaudière à bûches HDG 50 kW

BAR-TH-113

CHAUDIÈRES GRANULÉS ÖKOFEN

LABEL FLAMME VERTE



RÉFÉRENCE	DÉSIGNATION	RÉFÉRENCE	DÉSIGNATION
PES12	PELLEMATIC 12kw	PES36	Pellematic Maxi 36 kW
PES15	PELLEMATIC 15kw	PES48	Pellematic Maxi 48 kW
PES20	PELLEMATIC 20kw	PES56	Pellematic Maxi 56 kW
PES25	PELLEMATIC 25kw	PESK25	Pellematic Maxi Condens 25 kW
PES32	PELLEMATIC 32kw	PESK32	Pellematic Maxi Condens 32 kW
PEK210 / PEK210B	Pellematic Condens 10kW	PESK41	Pellematic Maxi Condens 41 kW
PEK212 / PEK212B	Pellematic Condens 12kW	PESK55	Pellematic Maxi Condens 55 kW
PEK214 / PEK214B	Pellematic Condens 14kW	PESK64	Pellematic Maxi Condensation 64 kW
PEK216 / PEK216B	Pellematic Condens 16kW	PEXS10 / PEXS10B	Pellematic Smart XS 10 kW
PEK218 / PEK218B	Pellematic Condens 18kW	PEXS12 / PEXS12B	Pellematic Smart XS 12 kW
PEK222/PEK222B	Pellematic Condens 22 kW	PEXS14 / PEXS14B	Pellematic Smart XS 14 kW
PEK225/PEK225B	Pellematic Condens 25 kW	PEXS16 / PEXS16B	Pellematic Smart XS 16 kW
PEK228/PEK228B	Pellematic Condens 28 kW	PEXS18 / PEXS18B	Pellematic Smart XS 18 kW
PEK232/PEK232B	Pellematic Condens 32 kW	PEK210Z	Pellematic Condens Zeroflame 10 KW
PES210 / PES210B	Pellematic Compact 10 kW	PEK212Z	Pellematic Condens Zeroflame 12 KW
PES212 / PES212B	Pellematic Compact 12 kW	PEK214Z	Pellematic Condens Zeroflame 14 KW
PES214 / PES214B	Pellematic Compact 14 kW	PEK216Z	Pellematic Condens Zeroflame 16 KW
PES216 / PES216B	Pellematic Compact 16 kW	PEK218Z	Pellematic Condens Zeroflame 18 KW
PES218 / PES218B	Pellematic Compact 18 kW		
PES222/ PES222B	Pellematic Compact 22kw		
PES225/PES225B	Pellematic Compact 25kW		
PES228/ PES228B	Pellematic Compact 28kW		
PES232/PES232B	Pellematic Compact 32kW		

5 JE FINALISE MON DOSSIER

• LA FACTURE

À l'issue des travaux, je réceptionne la facture.



Votre installateur vous envoie la **FACTURE AVEC TOUTES LES MENTIONS OBLIGATOIRES**. Fournissez-lui le modèle de facture type et la check-list dédiée (voir lien direct ci-dessous), pour être sûr qu'il y indiquera toutes les mentions marquées d'un . Vérifiez ces points quand vous recevez la facture.

[MODÈLE DE FACTURE](#)

Téléchargez-le !

N'OUBLIEZ PAS LES MENTIONS TECHNIQUES OBLIGATOIRES !

BAR-TH-113

Installation d'une **chaudière biomasse**

BAR-TH-101

Installation d'un **chauffe-eau solaire individuel**

BAR-TH-143

Installation d'un **système solaire combiné**

• L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je remplis l'**ATTESTATION SUR L'HONNEUR (AH)** avec l'installateur.

Elle doit être datée et signée **APRÈS** la date de facture ou **APRÈS** la date de fin des travaux si cette date est mentionnée sur la facture.

PARTIE A LES TRAVAUX



- Vérifiez que toutes les **INFOS SONT CORRECTES**

PARTIE B LE BÉNÉFICIAIRE



- Vérifiez que toutes les infos sont correctes
- **DATEZ & SIGNEZ LA PARTIE B**

PARTIE C L'INSTALLATEUR



- Il vérifie que toutes les infos sont correctes
- **IL DATE, SIGNE & TAMPONNE LA PARTIE C**

PARTIE R LES REVENUS



PRIME COUP DE POUCE + OU PRIME BONIFIÉE ?

- Vérifiez en Partie R1 les informations sur vos revenus et votre situation et complétez-les si besoin avec les informations mentionnées sur votre ou vos avis d'imposition n ou n-1, **DATEZ ET SIGNEZ LA DERNIÈRE PAGE DE LA PARTIE R1.**
- Vous êtes propriétaire bailleur et avez communiqué les revenus de votre locataire ? **DATEZ ET SIGNEZ LA DERNIÈRE PAGE DE LA PARTIE R2.**

6 J'ENVOIE LE DOSSIER PAPIER

Consultez la liste des **DOCUMENTS OBLIGATOIRES** et préparez votre dossier complet.

CHECK-LIST DOSSIER DE PRIME

 Téléchargez-la !

Envoyez votre dossier complet
PAR COURRIER À SONERGIA

**AU PLUS TARD 2 MOIS
APRÈS LA DATE DE FACTURE**



Nos équipes procéderont à l'examen de votre dossier.

L'objectif : vérifier l'éligibilité des travaux, la validité du certificat RGE, la date de signature de devis, les mentions obligatoires sur les documents...

Vous serez notifiés par mail à chaque étape, et des pièces complémentaires vous seront demandées le cas échéant.

La prime CEE ou Coup de Pouce pourra être versée uniquement si tous les critères d'éligibilité sont respectés. Soyez vigilants ! Les critères sont nombreux.

7 JE REÇOIS MA PRIME

Quand le dossier est validé par Sonergia et prêt à être déposé au ministère, **JE REÇOIS LE MAIL DE VALIDATION, LA PRIME CEE M'EST VERSÉE PAR VIREMENT SOUS 15 JOURS.**



VOUS SOUHAITEZ DES RENSEIGNEMENTS SUR LES PRIMES CEE OU DE L'AIDE SUR LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER ? CONTACTEZ-NOUS :



DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H00 À 12H30 ET DE 13H30 À 17H00

CONTACT@CHEQUEECOENERGIE.FR
04 28 70 18 56



Sonergia
29 boulevard gay lussac
13014 Marseille

www.sonergia.fr

Version du 08 février 2024
Les règles citées dans ce guide sont susceptibles d'évoluer
en fonction des modifications de la réglementation.